

COMMUNE DE LACAVE

Plan Local d'Urbanisme



Inventaire du Patrimoine

Pièce n°7-g

PLU arrêté le 18 juillet 2007

PLU approuvé le : 16 février 2008

Contacts :

Cédrine CONSTANS – Responsable pôle urbanisme

Sandrine TRONI – Chargée d'études pôle urbanisme

Tecnosud – 574 rue Félix Trombe

66100 Perpignan

Tél. : 0 825 811 933

Fax : 04 68 68 65 71



Inventaire territorial du patrimoine bâti



Commune de Lacave



CAUE de l'Ariège - Hôtel du département - BP 23 09000 Foix cedex
tél-fax: 05-61-02-09-50 E-mail: caue.ariège@wanadoo.fr - Site web: www.caueariège.org

Inventaire : Véronique BAUD, chargée de mission au CAUE
Inventaire petit patrimoine : Flavie ESTREME, stagiaire PNR/CAUE
Coordination : Corinne TRIAY, architecte, chargée d'études au CAUE
Graphisme et mise en page : Patrick SABATIER-VESCOVALI, chargé d'études au CAUE
Relecture : Agnès LEGENDRE, paysagiste, chargée d'études au CAUE

Sommaire

1 - Présentation générale

- 1-1 le CAUE et ses missions
- 1-2 Un inventaire dans un cadre bien précis
- 1-3 la méthode employée
- 1-4 Problématique de l'inventaire dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

2 - Présentation de la commune

- 2-1 Présentation administrative
- 2-2 Un peu d'histoire
- 2-3 Entités paysagères de la commune de Prat-Bonrepaux

3 - Les attentes de la commune

- 3-1 Analyse rapide des implantations humaines
- 3-2 Typologies "urbaines" :
- 3-3 Typologies du bâti :
 - la maison de village
 - le logement ouvrier
 - la maison à galerie
 - la demeure bourgeoise
 - la ferme
 - la grange
 - les bâtiments publics
- 3-4 Prescriptions architecturales
 - un paysage construit, les matériaux locaux
 - les façades, enduits et décors
 - les ouvertures, encadrements, menuiseries, volets
 - la toiture, forme et couverture

4 - Le petit patrimoine

- 4-1 les éléments recensés
- 4-2 particularités liées à la commune
- 4-3 Propositions d'actions
- 4-4 Liens éventuels avec d'autres communes

5 - Autres propositions d'actions

6 - Sources et bibliographie

7 - Annexes

- les données de l'inventaire
- cadre réglementaire
- glossaire
- adresses utiles

1 . Présentation générale

1-1 Le CAUE et ses missions

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association loi 1901, créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

La principale mission du CAUE, est **la sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère**.

Cela passe par diverses interventions à plusieurs niveaux, auprès des élus locaux et auprès des particuliers :

- par une aide à la mise en place de documents d'urbanisme, PLU, cartes communales, chartes paysagères, cahiers des charges pour des opérations ciblées (OPAH, opérations façades...)
- par un soutien technique aux projets communaux (urbains, logement, bâtiments communaux...)
- par la promotion des diverses démarches de qualité environnementale par la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets (HQE), par l'intégration des normes liées aux divers handicaps, par l'intégration de matériaux non polluants et des énergies renouvelables dans les projets...
- par la volonté de préserver le patrimoine et le faire vivre et par la sensibilisation à l'identité des villages et paysages
- par des interventions pédagogiques en milieu scolaire et hors cadre scolaire pour une sensibilisation auprès des enfants à l'environnement bâti et paysager et une connaissance de leur territoire
- par la préservation et la transmission du patrimoine et des savoir-faire qui y sont liés (mise en place de chantiers écoles, d'opérations particulières en partenariat avec des organismes formateurs...).

1-2 Un inventaire dans un cadre bien précis

Dans le cadre de la décentralisation dans le domaine de la culture, une convention a été signée en 2004 entre l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Ariège.

Cette convention comporte 3 volets :

- 1 - connaître le patrimoine par des inventaires simplifiés
- 2 - mettre en valeur ce patrimoine, par la création d'une ligne éditoriale
- 3 - conserver ce patrimoine par la mise en place de formations aux savoirs faire.

La mise en place des outils de relevés d'inventaire a été réalisée en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire (SRI), et l'Union Régionale des CAUE.

A terme, les fiches d'inventaire seront reversées sur les bases nationales du ministère de la culture.

Un inventaire pour quoi faire ?

L'inventaire est un outil de connaissance du patrimoine bâti. Le but de ce travail n'est pas d'inventorier pour "stocker" de l'information mais de regrouper des informations sur le patrimoine bâti afin de mieux le connaître et donc de le valoriser.

Le temps qui nous est imparti ne nous permet pas de réaliser un inventaire exhaustif ni d'approfondir certaines données, principalement au niveau historique. L'objectif est de donner une première connaissance des richesses patrimoniales qui pourront ensuite être reprises et complétées dans le cadre d'études plus spécifiques.

Nous cherchons à travers cette étude à répondre à une demande concrète des communes et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

1-3 La méthode employée

Travail en archives

L'inventaire débute par un travail en archives, effectué en préalable ou parallèlement à la visite sur le terrain, afin de repérer les éléments existants : données historiques, graphiques, cartographiques...

Les recherches en archives permettent d'avoir des données historiques, cartographiques, photographiques... sur le territoire étudié et donc de mieux comprendre l'histoire du territoire, l'évolution de la vie locale, les modes d'implantation des populations, du bâti, de l'industrie...

Travail de terrain et restitution des données

Les éléments les plus représentatifs du territoire sont inventoriés grâce aux fiches réalisées à partir des bases de données du Service Régional de l'Inventaire.

Ces fiches comportent les divers chapitres de la base Mérimée :

- les références documentaires
- la désignation
- la localisation
- l'historique
- la description de l'ouvrage
- l'intérêt et la protection
- le statut juridique

Des champs propres au CAUE, concernant principalement le paysage, l'architecture et les savoir-faire, ont été ajoutés dans le but de repérer les ouvrages qui pourraient servir de support à des formations, des chantiers école...

De même les photos prises sur le terrain ou aux archives sont classées dans la base de donnée Illustration.

Cela nous permettra à la fin de l'étude de reverser ce travail sur les bases nationales de l'inventaire (Mérimée pour le bâti, Illustration pour les photos).

Ces diverses données issues des recherches bibliographiques et du travail de terrain sont analysées afin de réaliser une synthèse par commune étudiée.

Le travail d'inventaire couplé aux recherches en archives et à l'étude paysagère permet d'analyser le territoire dans son ensemble, de mieux le comprendre et d'appréhender son évolution.

1-4 Problématique générale de l'inventaire sur le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

L'inventaire territorial du patrimoine bâti s'inscrit dans le cadre de la décentralisation culturelle engagée par l'état depuis 2001. Cet inventaire vient donc en complément du travail réalisé par le Service Régional de l'Inventaire (SRI) depuis quarante ans. Une collaboration existe entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ariège, à qui a été confiée cette mission, et le SRI dont les outils et méthodes ont été à la fois conservées et adaptées aux nouveaux enjeux.

En effet, le principe de détection et d'étude des richesses patrimoniales, fil conducteur de l'activité du SRI, a été conservé tout en lui adjoignant un rôle central dans les problématiques de développement territorial. Ces dernières sont au coeur du projet de Parc naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises. C'est sur ce périmètre que l'inventaire territorial se poursuit. Cet espace concerne 145 communes à l'ouest du département de l'Ariège et s'étend de la frontière Franco-Espagnole, et de la haute montagne, à la plaine Toulousaine.



Le développement territorial (aménagement du territoire, développement économique, touristique...) passe par une connaissance aussi exhaustive que possible des ressources afin de réaliser un diagnostic et d'élaborer des projets de mise en valeur du territoire.

La connaissance du patrimoine est avant tout tournée vers la population, afin de faire naître dans un premier temps une prise de conscience de la valeur patrimoniale de cet héritage, et ensuite d'aider à son appropriation afin de le faire vivre, en évitant toute dénaturation. Mais la connaissance doit aussi être un outil de développement local, en terme d'amélioration du cadre de vie : changement de destination de bâtiment, aménagement d'espaces publics ou de voirie, constructions nouvelles... L'objet patrimonial s'inscrit dans un cadre précis qu'il faut respecter. Enfin, ces initiatives doivent permettre un développement touristique et économique, par le maintien et la création d'activités : artisanat, commerce, services publics...

2 . Présentation de la commune

2-1 Présentation administrative

La commune de Lacave est située à l'ouest du département, dans le Pays Couserans. Elle fait partie de l'arrondissement de Saint-Girons et du canton de Saint-Lizier. Elle appartient également à la Communauté de Communes du Bas-Couserans.

Les communes limitrophes sont Prat-Bonrepaux, à l'est, la Bastide-du-Salat et Castagnède au nord-ouest et Mauvezin-Prat au sud-ouest.

Elle recouvre une superficie de 451 hectares, pour un nombre total de 115 habitants en 1999.

De façon générale, de 1806 à 1999, la population de la commune de Lacave ne cesse de baisser. Elle passe en effet de 321 habitants en début de période à 115 en 1999. Trois principales phases se distinguent cependant :

- de 1806 à 1851, le nombre d'habitants augmente, passant de 321 à 403,
- puis de 1856 à 1901, il baisse, passant de 363 à 260,
- en fin de période le nombre d'habitants décroît fortement. De 296 habitants, la commune n'en possède plus que 116 en 1999. (www.histoire.com).



2-2 Un peu d'histoire

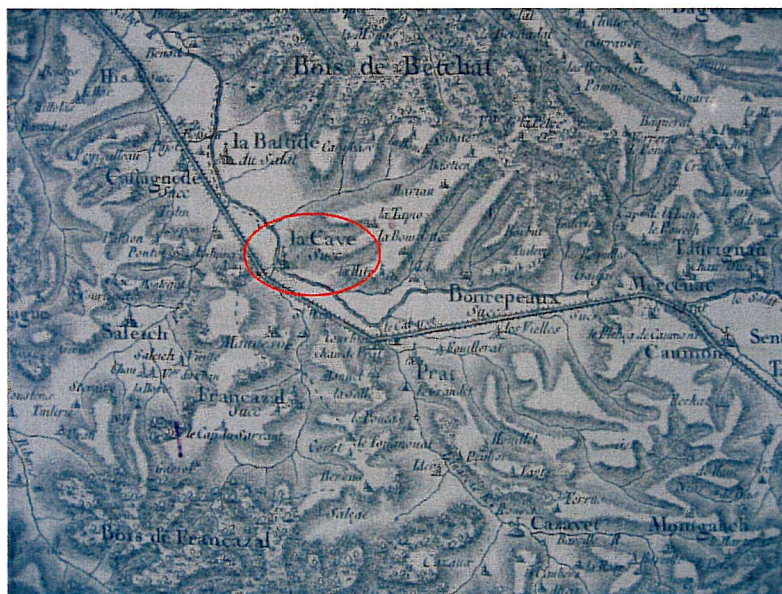
Suite à la croisade contre les Albigeois, le Couserans est marqué par la fondation de plusieurs bastides, dont la Bastide-de-Sérou, Montjoie, Rimont, peut être celle de Villeneuve et celle de La Cave.

La bastide de Lacave est fondée par paréage le 11 septembre 1273, par Bernard IV, comte de Comminges, Guillaume de Seilh, Roger de Francasal et Raymond de Tersac. Elle porte alors le nom de Bastide-de-la-Cave (Samiac (Abbé F.J.), 1922-1925, p.280-296).

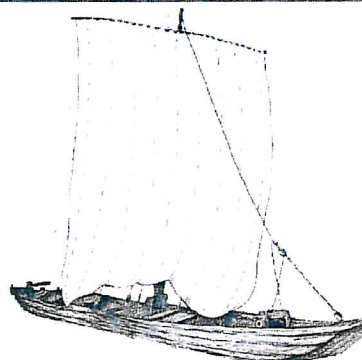
Le comte Bernard IV fait construire un château, qui par la suite appartient à la châtellenie de Salies-du-Salat. Le castrum est au départ constitué d'une simple enceinte, entourée d'une palissade et de fossés, comprenant un portail et une double tour (dite bistour). Il ne reste actuellement aucun vestige de ce château, les derniers ayant été démolis en 1992 par le propriétaire du terrain. (In Samiac (Abbé F.J.), 1922-1925, p.280-296, AD09 1PER3/1923).

Lacave reste dans la mémoire ariégeoise comme le lieu de construction de bateaux, dits gabarres, à l'aide du bois des forêts de Betchat. Ces bateaux étaient descendus du Salat jusqu'à Toulouse, où ils étaient alors commercialisés. Le chiffre d'une centaine d'entre eux, construits sur la commune, est donné à l'époque révolutionnaire.

Cette activité persiste jusqu'aux toutes dernières années du XIXe siècle (Chevalier (Michel), 1953, 3.572.)



Carte de Cassini



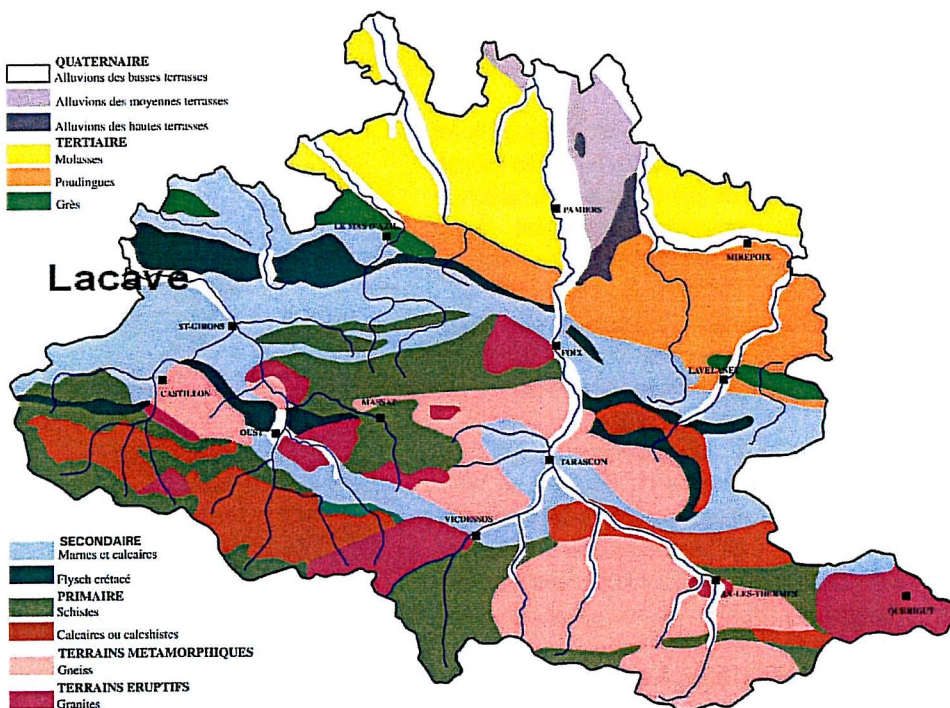
Gabarre (Internet)

2-3 Entités paysagères de la commune de Lacave

La commune est implantée dans la vallée du Salat, sur la rive droite de la rivière.

Le territoire communal appartient aux Pré-Pyrénées, dont les reliefs modestes (400 à 700 mètres) se trouvent de part et d'autre de la vallée.

L'altitude varie de 235 mètres au niveau du fond de vallée, dans le bourg, à environ 450 mètres à ses points hauts, aux hameaux de Bastien et Mariau.



Carte géologique simplifiée de l'Ariège

La structure géologique de Lacave est dominée par des terrains sédimentaires de deux types. Les alluvions récentes dans la plaine, constituée en plusieurs terrasses, et les conglomérats et accumulations de matériaux détritiques, généralement issus de l'érosion des versants.

On rencontre également deux autres types de matériaux. Des calcaires sur le coteau et des ophites, roche éruptive, en petites zones, en surplomb du village.

La rivière du Salat est le cours d'eau principal de la commune. Elle traverse le territoire d'est en ouest, en formant d'amples méandres. A l'occasion de fortes crues, elle peut sortir de son lit et recouvrir la plaine alluviale.

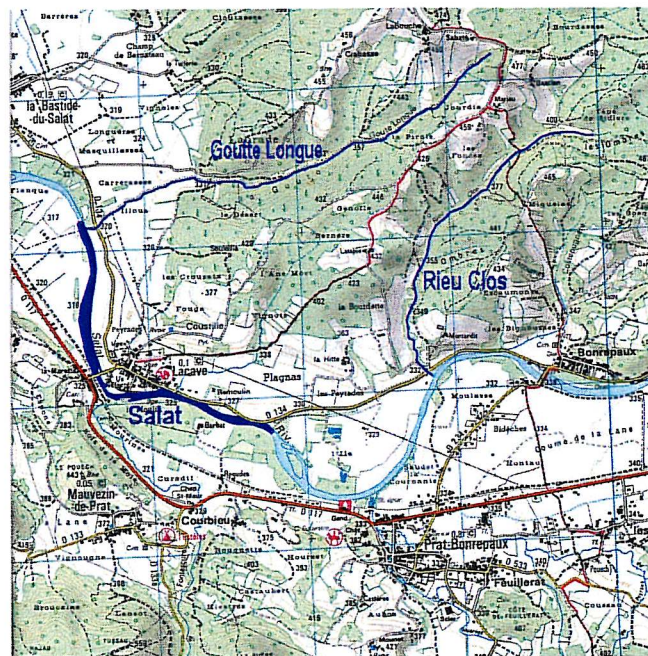
Sur sa rive droite, lors de son passage sur le territoire communal, le Salat collecte les eaux de deux principaux affluents. Le ruisseau de Goutte Longue en limite nord de la commune, et celui de Rieu Clos, à l'est.

Lacave présente une forte amplitude de températures durant l'année. L'écart moyen entre le mois le plus froid et le mois le plus chaud est de 14°C. La température moyenne sur l'année est de 14,5°C.

La pluviométrie moyenne annuelle est relativement élevée (environ 1 000 millimètres). Les mois les plus pluvieux sont mai et décembre, le moins pluvieux est juillet. Les flux d'ouest et sud-ouest sont à l'origine des plus importantes crues du Salat. Celui-ci présente des débits soutenus toute l'année, et des hautes eaux de printemps, dues à l'alimentation de la rivière par la fonte des neiges.

La couverture végétale du territoire communal est composée de prairies et de forêts.

Les prairies naturelles se trouvent en plaine. Les boisements sont localisés sur les reliefs, le long des berges du Salat et des ruisseaux (ripi-sylves) et dans la partie ouest et est du territoire communal (la plaine du Salat).



Extrait carte IGN - cours d'eau

Les arbres les plus couramment rencontrés sont le frêne, le noyer, le saule, le noisetier, le peuplier, le merisier, le chêne, le hêtre, le marronnier, le platane, le houx, le buis, mais on peut aussi trouver quelques résineux, sapins et cèdres.

Des vergers, des parcs et des alignements d'arbres sont présents, notamment sur le centre de Lacave, et le long de la départementale 134, desservant le village (en allant vers Bonrepaux).

A l'heure actuelle, la forêt Lacavoise se compose essentiellement de résineux, la couverture sylvestre décrite précédemment ayant été coupée et replantée dans les années 1970.

Cette opération a été un échec. La forêt est à l'heure actuelle dans un état déplorable. La municipalité cherche donc, en concertation avec l'ONF, une solution pour valoriser l'existant, et à terme, la régénérer avec des essences traditionnelles.

L'espace agricole couvre une bonne partie du territoire communal. Il se trouve non loin des habitats, que ce soit le bourg ou les fermes isolées.

Le Salat fait l'objet d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type II, et fait partie du site Natura 2000, Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste. Il présente une avifaune hivernante assez riche au niveau des bras plus calmes et des gravières, ainsi qu'une colonie de goélands argentés.



Les coteaux de Lacave



Les berges du Salat

Deux grandes entités composent le paysage naturel de la commune : les coteaux (souvent boisés) et la plaine du Salat.

Sur la rive droite du Salat, la zone de coteaux est tantôt ouverte sur des replats composés de prairies naturelles, tantôt cloisonnée par des boisements et les ripisylves. Cette zone est très riche en éléments paysagers particuliers, notamment les cheminements bordés de haies de buis.

La plaine offre un paysage ouvert rythmé par la ripisylve du Salat et des ruisseaux, ainsi que par de petits boisements et des alignements longeant la route départementale (Daures (Xavier) et Lebeau (Anne), 2006).

3 - Les attentes de la commune

De l'inventaire du patrimoine bâti mené sur la commune, à la fois sur le terrain et en archives, sont ressorties les principales caractéristiques du bâti, tant au niveau des modes de construction que des matériaux et savoir-faire locaux. Ce sont ces éléments, entre autres, qui pourront être reversés dans le PLU en cours d'élaboration.

3-1 Analyse rapide des implantations humaines

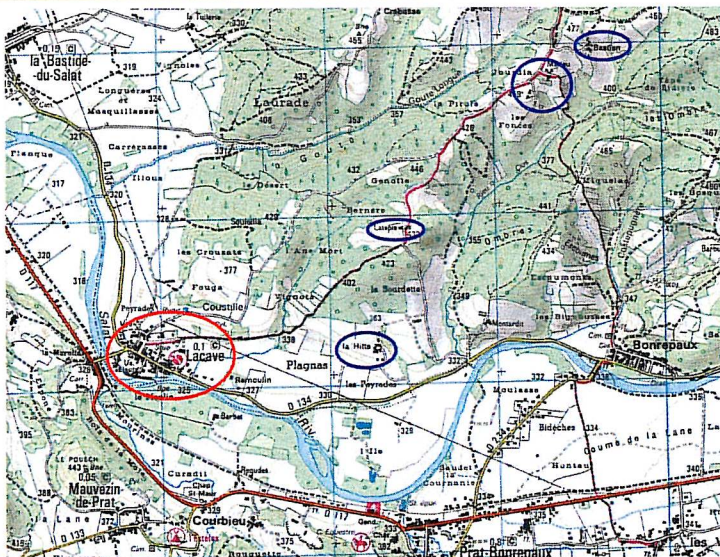
Les zones de paysages bâtis se trouvent surtout au sud-ouest du territoire communal, sur les terrasses de la rive droite du Salat.

La commune, dont le bourg principal est Lacave, comporte un hameau, La Hitte (environ 360 mètres d'altitude, à l'est du bourg), et trois fermes isolées, Mariau, Bastien et Latapie, sur les hauteurs des coteaux, entre 430 et 450 mètres d'altitude.

La bastide projetée est construite sur la rive droite du Salat, dans le vallon de La Cave, dont elle prend le nom. Elle va peu à peu évincer le hameau voisin déjà en place, La Hitte.

A partir du noyau ancien, l'extension urbaine s'est faite dans la plaine, le long des voies de communication, notamment le long de la départementale allant en direction de Bonrepaux.

Le château s'élevait à l'ouest, sur la colline dominant le village. Il a actuellement disparu et il ne reste sur le site qu'un vague vestige d'une tour d'enceinte (?) (Géraud Parracha (Guillaume), 1993).



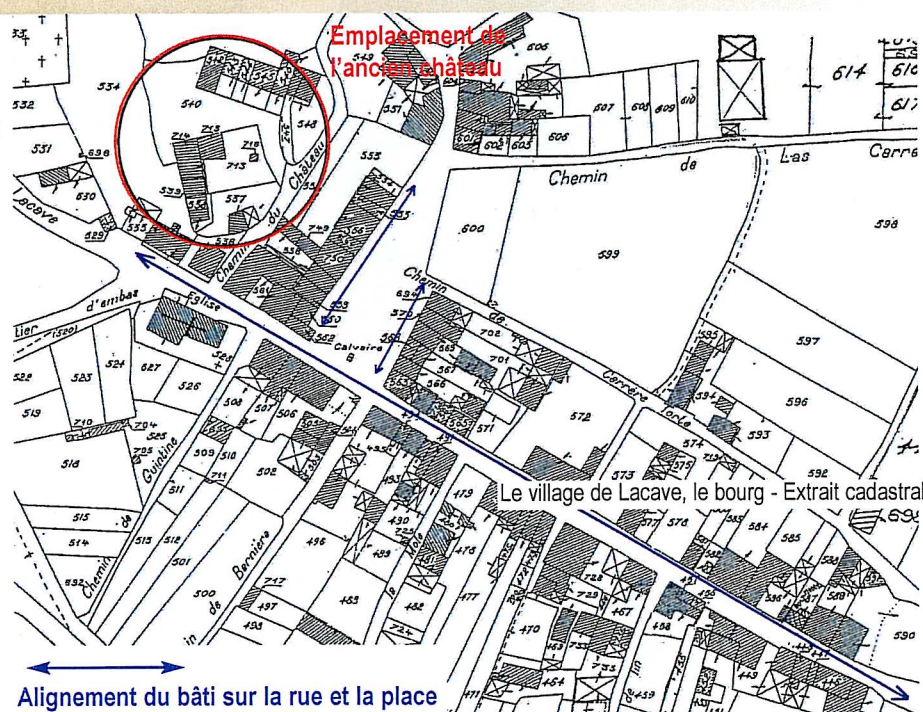
3-2 Typologies "urbaines"

- Lacave, un village linéaire

Le village de Lacave est caractéristique du village rue. Son bâti s'organise en deux alignements principaux de maisons mitoyennes, le long de la route qui le traverse. Il est complété par les édifices qui bordent la place, mitoyens également, et les quelques anciennes fermes et maisons se trouvant sur l'ancien emplacement du château, à l'ouest, dominant le village.

Caractéristiques principales

- alignement des constructions sur la rue
- principe de mitoyenneté
- jardin et cour privés relégués en fond de parcelle



- Les fermes isolées : Mariau, Bastien et Latapie

Les autres hameaux de la commune de Lacave sont en fait des fermes isolées, probablement d'anciennes métairies. Elles se trouvent en hauteur, sur les coteaux, et sont entourées des terres agricoles.

NB : le hameau de La Hitte est antérieur au village de Lacave. Il est porté dans l'acte de paréage de 1273 créant le bourg. Au moyen âge, il possédait une église. Certains détails architecturaux peuvent témoigner de cette époque (comme une fenêtre à meneau), même si à l'heure actuelle les bâtiments ont un lorgement été remaniés.

Caractéristiques principales

- bâtiment isolé
- terres agricoles

3-3 Typologies du bâti

- la maison de village

Situation: dans le centre bourg, proche de la mairie, le long des rues principales.

Elle suit le principe de mitoyenneté.

Les cours ou jardins sont ainsi relégués en fond de parcelle, derrière le bâtiment.

Le matériau privilégié est le plus souvent la pierre (moellons de calcaire ou de grès, galets), utilisée pour les murs, tant pour les encadrements des ouvertures (grès) que pour les décors portés (comme les chaînes d'angle ou les soubassements). Le bois est également utilisé pour les encadrements, le plus souvent en façade postérieure ou latérale.

Les ouvertures de l'étage et du comble sont souvent pourvues de garde-corps, en bois ou ferronnerie.

La façade est recouverte d'un enduit, généralement clair : beige, ocre ou grisé. Le ton des enduits correspond à celui du sable des rivières locales ayant servi à leur réalisation. Quelque fois, des peintures et badigeons sont utilisés, notamment au niveau des encadrements, soubassements et chaînes d'angle.

Caractéristiques principales

- alignement sur la rue
- mitoyenneté
- rez-de-chaussée, un étage et comble (habitable ou non)
- ordonnancement des fenêtres en deux ou trois travées
- encadrements des ouvertures en pierre ou bois, parfois enduits
- volets en bois pleins
- chaînes d'angle, seuils et appuis en pierre
- façades enduites
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- toit en croupe ou à deux pans, couvert en tuile canal ou mécanique
- toit débordant, présence de génoise



Maison de village

- le logement ouvrier

Situation : à la sortie du centre bourg de Lacave, en direction de Bonrepaux (parcelle 430 du plan cadastral).

L'usine à chaux hydraulique de Prat-Bonrepaux a longtemps eu des répercussions sur celle de Lacave. Les ouvriers logeaient en effet sur la commune, plus proche de leur lieu de travail que celle de Prat-Bonrepaux. Cette usine, fondée vers 1875, cesse son activité dans les années 1970. Dépendait de cette usine, la roue que l'on voit actuellement sur la rive droite du Salat, depuis le pont permettant l'accès au village.



L'usine à chaux

Des logements ouvriers, accompagnés de remises, se trouvent à la sortie du bourg (parcelle 430 du plan cadastral). Sur deux niveaux, l'étage est desservi par un escalier et un balcon filant. Chaque porte correspond à une unité d'habitation.

Les menuiseries des ouvertures, ainsi que les volets, sont en bois peint.

L'ensemble de l'édifice est couvert d'un toit à deux pans, en tuile creuse, dite canal.

Ils ont été remaniés, à l'heure actuelle, en une seule maison.

Caractéristiques principales

- rez-de-chaussée et un étage
- menuiseries bois
- façade enduite
- toit débordant
- tuile canal

- la maison à galerie

Situation: dans le centre bourg, proche de la mairie, le long des rues principales.

Elle s'intègre dans les alignements de maisons le long des rues.

Ce type suit les mêmes caractéristiques que la maison de village. La différence majeure réside en son balcon généralement situé à l'étage, animant la façade principale, orientée à l'est côté soleil levant.

Le toit débord largement, le protégeant ainsi des intempéries. Les sont généralement en bois, mais peuvent être en ferronnerie.



Maison à galerie

Caractéristiques principales

- alignement sur la rue
- rez-de-chaussée, deux étages ou un étage et comble
- ordonnancement des fenêtres en travées, allant de deux à quatre
- balcon filant à l'étage, sur la façade est
- façade principale formant pignon
- volets en bois pleins
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- toit en croupe ou à deux pans, en tuile canal
- toit débordant

- la demeure bourgeoise

Situation: dans le centre bourg.

Elle s'intègre dans les alignements de maisons le long des rues principales.



demeure bourgeoise

Le matériau privilégié est le plus souvent la pierre, utilisée pour les murs, tant pour les encadrements des ouvertures que pour les décors portés (comme les chaînes d'angle ou les soubassements).

Les ouvertures de l'étage et du comble sont souvent pourvues de garde-corps, en bois ou fer forgé. L'ouverture située au-dessus de l'entrée est souvent une porte fenêtre pourvue d'un balcon.

Le nombre de travées de fenêtre est plus important que pour la maison de village, allant de quatre à six.

La façade est recouverte d'un enduit, généralement clair : beige, ocre ou grisé. Des peintures et badigeon sont utilisés, notamment au niveau des encadrements, soubassement et chaînes d'angle.

Caractéristiques principales

- alignement sur la rue
- rez-de-chaussée, un étage et comble (habitable ou non)
- ordonnancement des fenêtres en quatre travées ou plus
- façades enduites
- encadrements des ouvertures en pierre
- volets en bois pleins
- chaînes d'angle, seuils et appuis en pierre
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- garde-corps ou balcon sur les fenêtres des étages
- toit à quatre pans (en croupe ou à pavillon) couvert en tuile canal ou mécanique
- toit débordant, présence de génoise

- la ferme

Situation: dans le centre bourg, ou dans les hameaux.

Les fermes, quand elles sont en centre bourg ou en périphérie de village, suivent le principe de mitoyenneté. Lorsqu'elles sont isolées, elles donnent sur un jardin ou une cour.

Elles se composent généralement de deux corps de bâtiment.

La partie habitation suit la typologie de la maison de village. Sa façade principale se divise en plusieurs travées de fenêtres, aux encadrements de pierre. Les murs sont enduits, et marqués de quelques éléments de décor : soubassement, chaînes d'angle, appuis.

La grange est le plus souvent mitoyenne ou en retour d'équerre de la partie habitable. Elle est ouverte sur l'extérieur, et comprend deux niveaux.

L'étage, largement ouvert, correspond au fenil. Un bardage de bois permet la ventilation des récoltes ou du foin entreposé.

Les murs sont en pierres et galets, dû à la proximité de la rivière du Salat.

L'ensemble est couvert de toit débordant en tuile canal, quelque fois comportant une génoise en partie habitable.



La ferme

Caractéristiques principales

- alignement sur la rue ou bâtiment isolé
- rez-de-chaussée, deux étages et comble, ou un étage et comble
- ordonnancement des fenêtres en travées, d'un minimum de trois travées
- rétrécissement des ouvertures au fur et à mesure que l'on progresse sur la façade
- volets pleins en bois
- combles éclairés par des ouvertures rectangulaires de plus petites dimensions
- grange avec fenil largement ouvert sur l'extérieur
- utilisation des galets dans l'appareillage des murs
- toit en croupe, pavillon ou à deux pans, en tuile canal
- toit débordant sur la grange, génoise sur la partie habitation

- la grange

Situation: dans le centre bourg, périphérie de village ou en hameau.

Elle suit généralement le principe de mitoyenneté.

Le matériau privilégié est la pierre, utilisée pour les murs, associé parfois au galet, dû à la proximité du Salat. Les encadrements des ouvertures et les menuiseries sont elles en bois. S'élevant sur deux niveaux, l'étage correspond au fenil. Il est ouvert sur l'extérieur.

Caractéristiques principales

- alignement sur la rue
- mitoyenneté
- rez-de-chaussée et étage, correspond au fenil
- encadrement des ouvertures en bois
- utilisation des galets dans l'appareillage des murs
- chaînes d'angle en pierre
- toit débordant



La grange

Les bâtiments public

- l'ancienne mairie

Repères historiques

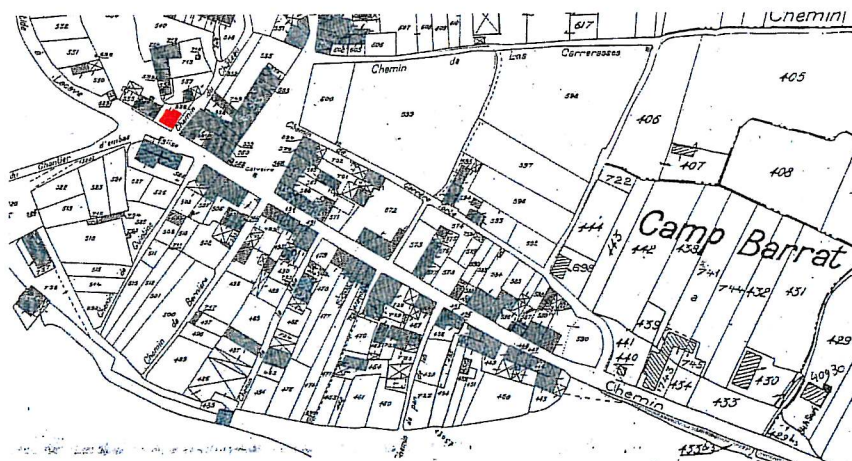
L'ancienne mairie de Lacave date de la première moitié du XXe siècle. Elle a été construite en 1934.

Description architecturale

Se trouvant à l'entrée du village, l'ancien bâtiment de la mairie fait face à l'église (parcelle 536 du plan cadastral).

De plan en L, les locaux sont en rez-de-chaussée.

La façade principale, formant pignon, est percée de trois ouvertures : la porte, au centre, en plein cintre, et deux fenêtres rectangulaires de part et d'autre. L'entrée est accessible par un escalier formé de quatre marches. Les façades latérales sont percées de fenêtres rectangulaires aux encadrements en béton enduits.



Les murs sont entièrement enduits et peints. En façade principale, le mur est couronné d'une corniche en ciment agrémentée d'un épi de faîtage, sur lequel est inscrit le monogramme RF (pour République Française).



L'ancienne mairie

Façade latérale



Détail corniche

Entrée



- l'ancienne école : mairie actuelle

Repères historiques

Au XIX^e siècle, l'enseignement scolaire est assuré par une religieuse de la congrégation de Saint-Joseph de Tarbes. Dans les années 1880, l'école se trouve dans une des maisons de l'entrée du village. Puis en 1889, il est prévu de construire une maison d'école mixte. L'école doit comporter deux corps de bâtiments distincts, l'un réservé au logement de l'instituteur, et l'autre à la salle de classe, et deux préaux couverts (AD09 1T566 et 1T154).

Dans les années 1880-1890, la commune prévoit de construire une école mixte (AD09 1T154 et 1T669).

La mairie actuelle de Lacave est en fait son ancienne école. Celle-ci a été construite par l'architecte Bacque, dans les années 1950-1953. Elle a été agrandie dans les années 1960 (AD09 21W74).

Description architecturale

L'ancien groupe scolaire de la commune se trouve à la sortie du village, en bordure de la route allant à Bonrepaux (parcelle 743-745 du plan cadastral).

De plan en L, il comporte les locaux de la mairie, mais aussi un logement (correspondant à l'ancienne maison de l'instituteur).

La maison s'élève sur deux niveaux. Sa façade principale, donnant sur un petit jardin, se divise en deux travées de fenêtres. Les locaux de la mairie sont en rez-de-chaussée.

Les ouvertures sont toutes en arcs surbaissés, avec des encadrements où alternent pierre et briques.



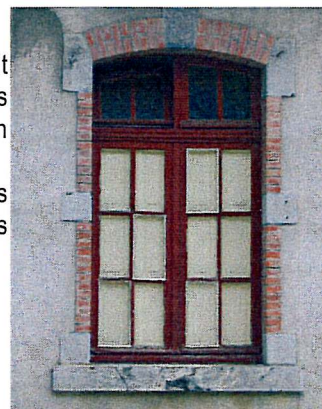
Bâtiment mairie

Entrée mairie



Les murs, recouverts d'un enduit ciment, sont agrémentés de chaînes d'angles en brique et pierre, ainsi que d'un soubassement porté en surépaisseur.

Les bâtiments sont couverts de toits à deux pentes, débordants, en tuiles plates, dites mécaniques.



Détail fenêtre

Chaîne d'angle



- église

Repères historiques

L'église de Lacave, sans doute de fondation médiévale, a été totalement remaniée dans les années 1950, par l'architecte Jean Bordes. « Le projet présenté prévoit la démolition d'une abside et la construction à la place d'une façade d'entrée. On rentrerait donc dans l'église par une des extrémités alors que l'ancienne entrée était sur une façade latérale. Le sens d'orientation des cérémonies serait inversé. » (AD09 412W121 et 21W74).

Description architecturale

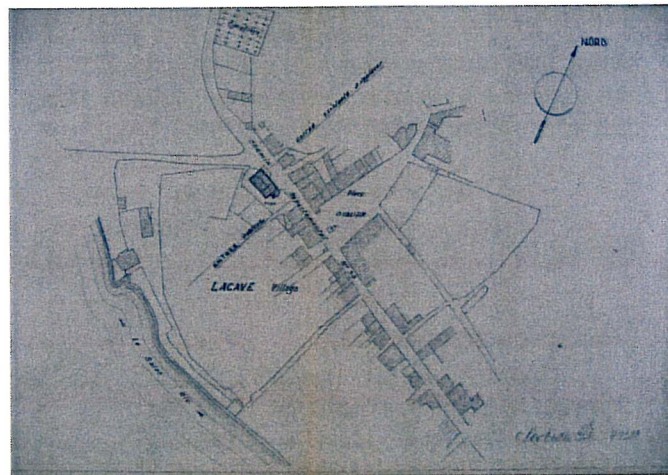
Se trouvant à l'entrée du village de Lacave (parcelle 528 du plan cadastral), l'église est de plan en L.

Elle se compose d'une nef unique et d'une sacristie, au sud-ouest, et est caractéristique des édifices religieux du sud-ouest par la présence de son clocher-mur.

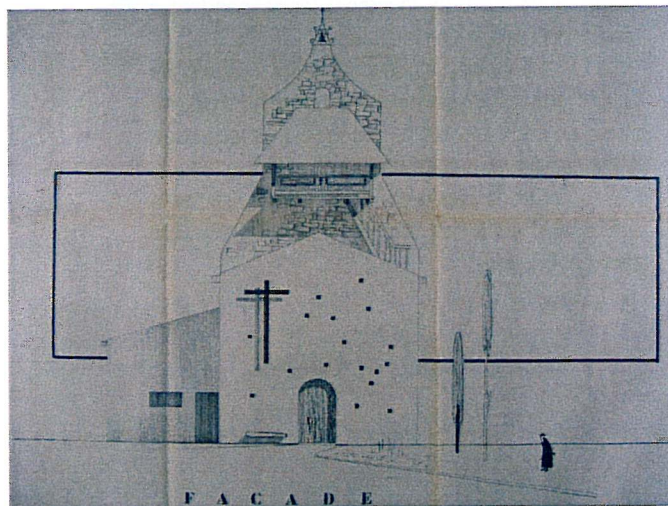
L'orientation générale de l'édifice a totalement été remaniée lors de sa restauration dans les années 1950. L'entrée se faisait de façon traditionnelle par le portail en arc brisé se trouvant sur la façade nord. Ce portail est le seul élément d'origine encore en place. En arc brisé, son encadrement est en pierre. Il se compose de deux piédroits à colonnette supportant un chapiteau au décor végétal. Le tympan est formé de deux ressauts en pierre de taille, clavés.

Il est actuellement condamné. La façade orientale est récente. Elle se veut être l'écho de l'architecture contemporaine à ses années de construction, avec le percement de plusieurs jours, comblés de pavés de verre colorés, éclairant la nef. Il s'agit sans doute là d'une référence à l'architecte Le Corbusier (voir l'église du Couvent de La Tourette près de Lyon, ou la chapelle Notre-Dame de Ronchamps, où Le Corbusier utilise des puits de lumière et des jours, éclairant l'intérieur des espaces).

L'intérieur de l'église se compose d'une large nef, entièrement bétonnée et enduite au ciment. Lorsque l'on entre, le regard se porte sur le chœur liturgique, constitué d'un chevet plat. Il est pourvu d'une immense niche, dont le fond est peint en rouge et agrémenté d'une croix monumentale. Des autels secondaires lui font écho, près du chœur et vers l'entrée de l'édifice : percement d'une niche en arc plein cintre, avec aménagement d'un autel.



Situation Eglise - AD0921W74



Façade église - AD0921W74



Portail d'entrée



Le chœur



La nef



Façade orientale

- chapelle - oratoire

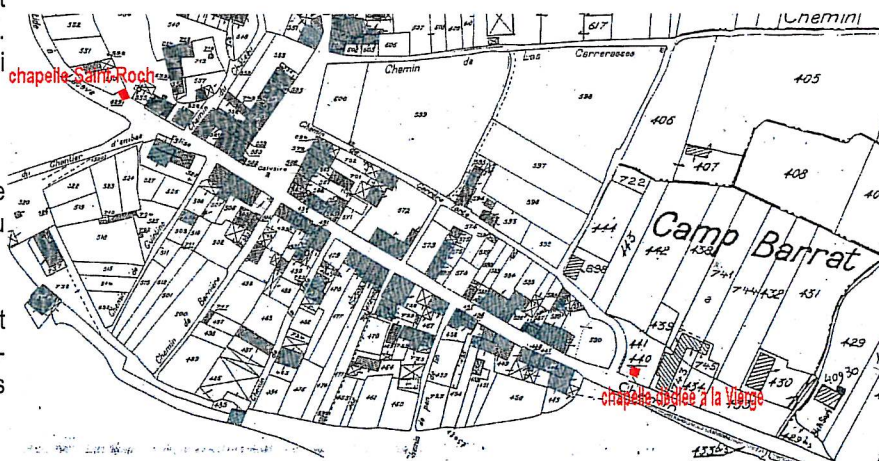
Repères chronologiques

Les chapelles-oratoires datant du milieu du XIX^e siècle (celle se trouvant à l'entrée du village figure sur la cadastre napoléonien) ont été construites après une épidémie de choléra ayant sévi sur le secteur en 1854 (information donnée par M. Garcia, membre du Conseil Municipal. Voir aussi Peyronne (Jean-Joseph), 1989).

Description architecturale

L'une se trouve à l'entrée du village (parcelle 529 du plan cadastral), l'autre à la sortie (parcelle 440 du plan cadastral).

De plan carré, elles s'ouvrent sur l'extérieur et sont fermées par une grille en ferronnerie ouvragée, cantonnée de deux pilastres engagés, en pierre. Les murs sont enduits au ciment, couronnés d'une corniche.



La chapelle de l'entrée du village est dédiée à saint Roch. A l'intérieur se trouve tout un mobilier faisant référence au saint : tableau, statue, autel. Sur les murs prennent place des peintures murales. Elle est couverte d'un toit en croupe, en tuiles mécaniques plates. Une rive de toit, en céramique, en marque le pourtour.

Le mobilier et le décor de la chapelle située à la sortie du village fait référence à la Vierge.

Au centre du fronton, orné d'un décor de rinceaux, palmettes et grappes de raisin, se trouve un blason portant l'initiale « M », pour Marie.

Sur les deux pilastres encadrant la grille prennent place des statues (en ronde-bosse), en adoration : un personnage et un ange. L'intérieur est pourvu d'un autel au-dessus duquel se trouve un triptyque sculpté (ensemble de trois arcatures en arc brisé, de style néo-gothique, reposant sur des consoles ouvragées. Les couleurs dominantes sont le blanc et le bleu, couleurs mariales).

Au centre est représentée la Vierge Elle est ici représentée selon les canons iconographiques de l'apparition de Lourdes.

A sa gauche prend place Sainte Thérèse de Lisieux, reconnaissable à ses attributs : l'habit de carmélite, les roses et la croix. Et à sa droite se trouve un personnage tenant un phylactère dans ses mains, sur lequel est écrit : AVE MARIA.

Cette chapelle est couverte d'un toit à l'impérial, en ardoises. Il s'agit sans doute de la couverture d'origine. La chapelle Saint-Roch était peut être couverte de la même façon, la toiture actuelle étant une restauration.



Chapelle Saint-Roch



Toit à l'impérial



Chapelle St-Roch - toit en croupe



Blason à l'initiale "M"
trypique en arrière plan



Hôtel et trypique

- la centrale électrique

Repères chronologiques

La centrale électrique de Lacave date du début du XXe siècle. Outre la commune, elle dessert également en électricité la localité voisine : Prat-Bonrepaux.

Description architecturale

Ensemble de bâtiments se trouvant à l'entrée du village, sur les berges de la rive droite du Salat et comprenant deux bâtiments : la centrale en elle-même (parcelle 516), et un bâtiment annexe (parcelle 737), la cantine des ouvriers (actuellement rénovée en maison d'habitation) (information donnée par M. Garcia, du Conseil Municipal de la commune).

La centrale comprend un soubassement et le rez-de-chaussée. Le soubassement donne sur un réservoir d'eau.

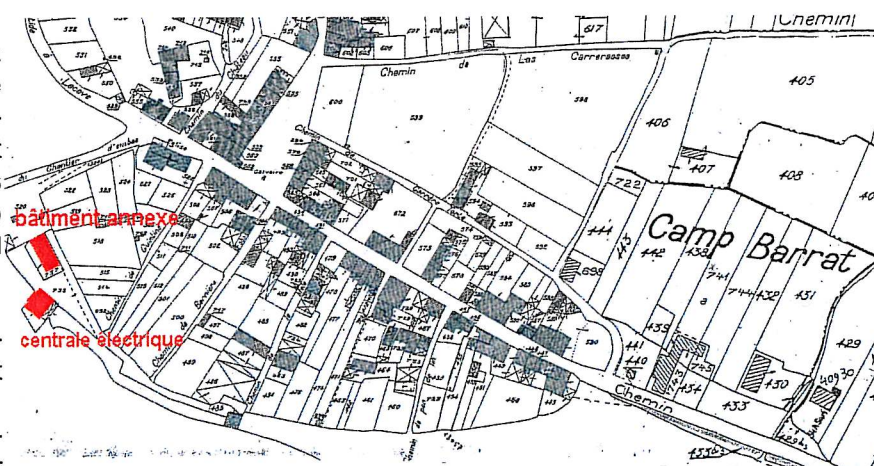
Elle est percée d'ouvertures en arc surbaissé, aux encadrements de brique, reposant sur une frise et reliées entre elles par un autre bandeau, les deux en briques. Chaque fenêtre est séparée de l'autre par un chaînage en pierre. Les murs, enduits au ciment, sont cantonnés de chaînes d'angle en pierre et couronnés d'un bandeau en brique. Le bâtiment est couvert d'un toit en croupe débordant, en tuiles mécaniques.

Le bâtiment annexe, l'ancienne cantine, est également composé d'un soubassement et du rez-de-chaussée.

Réaménagé en maison d'habitation, cet édifice garde son caractère d'origine, mais a subi quelques transformations.

Comme la centrale, les encadrements des ouvertures, en arc surbaissé, restent en brique. Les murs, enduits au ciment, sont animés par des bandeaux de briques et des chaînes d'angle en pierre. Le soubassement est lui en moellons plaqués.

Les réaménagements majeurs se voient surtout au niveau des fenêtres, avec l'ajout de volets roulants. La réfection de l'entrée a entraîné le percement d'une baie vitrée surmontée d'un bardage en bois. La toiture a également été modifiée : toit en croupe débordant, mais en tuile canal et non en tuile mécanique.



Centrale électrique



Réserve d'eau



Détail fenêtre



Chaîne d'angle



Réfection de l'entrée - baie vitrée

3-4 Prescriptions architecturales

Dans le cadre de restauration et rénovation de bâtiments anciens, il paraît intéressant d'utiliser les matériaux d'origine (chaux, sable de rivière, menuiseries bois, ardoise, tuile...) ainsi que leur mise en oeuvre traditionnelle et d'adapter ce type de matériaux aux techniques actuelles pour les bâtiments neufs plutôt que d'utiliser des éléments et matériaux préfabriqués.

L'inventaire est un outil qui permet de repérer ces techniques traditionnelles et donc de les valoriser.

Les caractéristiques du bâti sont présentées ici sous forme de fiches pratiques qui reprennent les éléments principaux du bâti.

Un paysage construit

La diversité des matériaux de construction participe largement à la qualité du bâti. Elle se caractérise par une richesse des teintes et des matières. Cela est lié principalement à la nature des matériaux qui sont traditionnellement issus du terroir avoisinant. Cela permet une harmonie entre le bâti et son environnement proche.

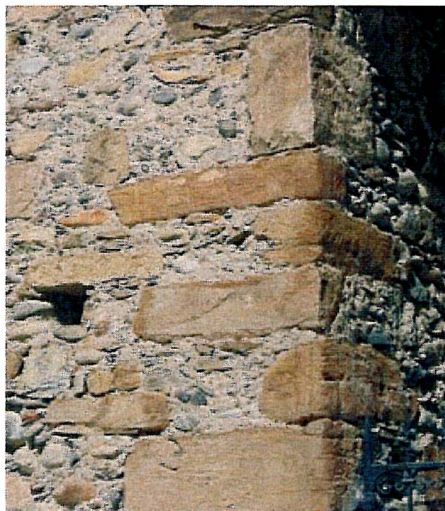
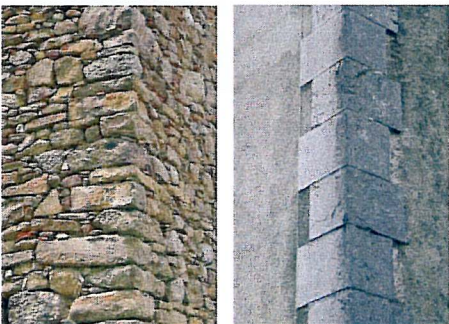
La pierre

La pierre, prise sur place, est utilisée telle quelle ou taillée, pour construire les murs. La construction en pierre utilise une technique ancestrale qui fait la richesse du bâti traditionnel. Quelques principes doivent être respectés pour assurer la qualité des ouvrages.

Le calcaire est souvent associé avec d'autres roches. De médiocre qualité, il est toujours enduit afin d'améliorer sa protection contre les intempéries.

Les grès et marbres sont fréquemment utilisés pour les éléments taillés (linteaux, jambages, chaînages), mais aussi pour la structure des murs.

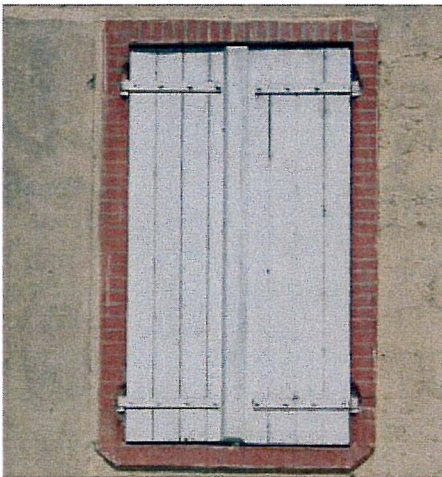
Les galets de rivière s'utilisent en association à la pierre dans l'appareillage des murs, provenant directement du Salat.



La brique

L'amélioration des voies de communication, en particulier l'arrivée du chemin de fer, a permis l'acheminement de matériaux manufacturés faciles à mettre en œuvre et souvent bon marché.

Ainsi, la brique de terre cuite est utilisée pour les encadrements d'ouvertures, les éléments fonctionnels ou décoratifs, comme les génoises.



Le bois

Il est présent dans la construction, pour les menuiseries, sous forme de bardage sur de petites dépendances agricoles, ou en structure porteuse : piliers des avant-toits par exemple.



Ce qu'il faut retenir

Prendre les matériaux de construction sur place, les bâtir pour élever sa maison, c'est le fondement de l'architecture vernaculaire. Les difficultés de transports des matériaux, la simplicité des outils de construction expliquent cette démarche.

Jusqu'aux années 1950, la chaux a été la composante exclusive des liants de maçonnerie et d'enduit de façade.

Traditionnellement, les habitations étaient enduites à la chaux, alors que les granges et autres bâtiments agricoles étaient laissés en pierre apparente, nécessitant moins de protection et d'isolation.

Les enduits

La plupart des maisons de village étaient protégées par un enduit. Bien que leur architecture était banale et régulière, cet enduit les mettait en valeur et animait les alignements de bâti le long des rues dans les villages.



Sur la commune de Lacave, la plupart des enduits sont teintés. Soit ils prennent la teinte du sable de rivière utilisé, soit ils sont recouverts d'un badigeon coloré. La palette de couleurs va donc du beige clair ou gris foncé, en passant par des couleurs plus vives, qui ont fané avec le temps et qui paraissent pastel voir fades aujourd'hui.

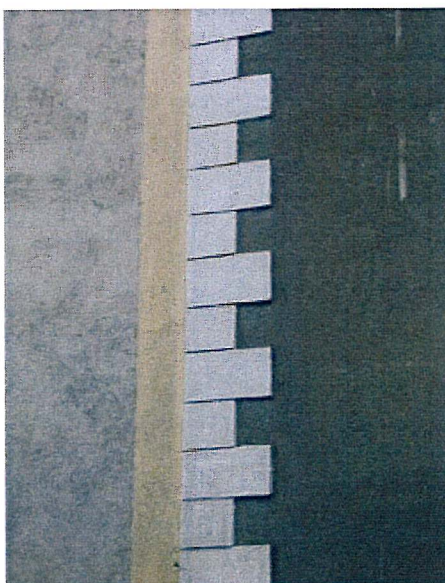


En ville comme dans les hameaux, les façades colorées se côtoient et animent les alignements de bâti.



Les décors

Les façades sont souvent pourvues de décors, plus ou moins travaillés. C'est le cas notamment des chaînes d'angle et des soubassements. Ceux-ci sont soit peints, soit portés en surépaisseur de l'enduit.



Une chaîne d'angle portée en surépaisseur de l'enduit

Chaînes d'angles et soubassements peuvent également être en pierre, recouverts d'un enduit ou d'un badigeon ou bien laissés nus.



Les décors se retrouvent également dans quelques détails, comme les dates portées sur les linteaux des portes, mais aussi les sculptures, venant en appuis de fenêtres ou sur les consoles en pierre supportant les balcons.



Ce qu'il faut retenir

Lors de rénovations, il est fréquent de voir les enduits de façade refaits. L'utilisation de produits " prêts à l'emploi ", déjà teintés dans la masse, et la mise en œuvre mécanique, amène à des revêtements de façades totalement uniformes, dénaturant le bâtiment.

De même des joints trop marqués, " beurrés ", n'ont rien à voir avec les enduits à pierre vue liés à l'usure du temps.

Il est donc intéressant de repérer les teintes mais aussi l'aspect des enduits existants, souvent lié à la mise en œuvre, pour garder au bâti sa nature.

Les pleins (les murs) dominent toujours largement sur les vides (portes et fenêtres, et il convient de respecter cet équilibre le mieux possible.

La disposition et la forme

Traditionnellement, fenêtres et portes de l'habitat étaient étroites et organisées en travées, de manière à protéger la maison intempéries.



La proportion correspond toujours à une ouverture plus haute que large, ce qui n'est pas toujours respecté lors de modification ou de création d'ouvertures.



On retrouve des portes et des fenêtres de forme rectangulaire ou en arc surbaissé. Les encadrements des portes et des fenêtres peuvent être en pierre ou en bois.



Pour les portes, quand les montants sont en bois, ils reposent sur des socles en pierre, afin d'éviter le pourrissement des montants.



Les menuiseries

La menuiserie est un élément constitutif de la façade et son traitement a un impact sur sa perception.

Dans l'habitat traditionnel, les menuiseries ont toujours été en bois et peintes. La peinture protège le bois des portes, fenêtres et volets des intempéries.



Ce qu'il faut retenir

Il est tentant d'utiliser des matériaux préfabriqués comme le PVC car ils paraissent robustes et demandent peu d'entretien.

Il présente cependant la particularité d'avoir des profils menuisés très épais qui obturent la lumière et modifient le rapport des pleins et des vides. De plus, il soulève de nombreuses questions en terme de recyclage. Sa couleur blanche est souvent inadaptée aux couleurs dominantes de l'environnement.

Les volets

Les volets ont une grande importance dans l'habitat.

Ils ont d'abord un rôle de protection évident contre les intempéries.

Ils apportent de la couleur sur les façades et soulignent les proportions des ouvertures.

Le volet à plein

C'est le volet le plus classique. Il est composé de simples lames verticales tenues par des pentures de fer.



Le volet persienné

Présent sur la commune, c'est la fabrication la plus aboutie.

Un volet persienné est un volet en bois (ou en métal) constitué d'un cadre et de lamelles horizontales inclinées, sur tout ou partie de sa hauteur. Les lamelles peuvent être fixes ou mobiles.



Le volet roulant



Il est très souvent utilisé en rénovation.

Très peu adapté aux menuiseries anciennes car rarement réalisé sur mesure, le volet roulant dénature l'aspect initial de la fenêtre et de ses encadrements.

Sa mise en place doit être effectuée de manière à intégrer les coffres de volets, toujours disgracieux en façade.

Si l'encadrement de la fenêtre est de forme arrondie, le volet roulant ne pourra pas s'adapter. D'autres solutions devront être envisagées.

Les menuiseries en bois sont toujours préférables, soit conservées en l'état, soit refaites à l'identique.

Pour des problèmes "pratiques", il est possible de mettre en place des volets intérieurs qui seront faciles à manipuler et ne dénatureront pas la façade du bâtiment.

Ce qu'il faut retenir

Sur du bâti ancien, les menuiseries bois restent l'élément le mieux adapté car elles font partie intégrante de la façade et participent à l'équilibre du bâtiment.



Porte de grange en bois



Porte en bois avec linteau cintré



détail ...

Les toits dessinent au loin la silhouette des villages, sur un fond de ciel ou un rideau d'arbres plus sombre.

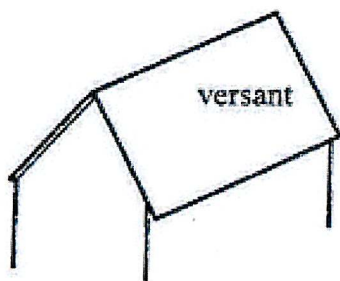


La forme

Les formes de toitures varient selon le volume du bâti et sa nature.

Toit à deux versants

Forme de toiture la plus répandue. Simple, elle se retrouve sur les maisons de village, mitoyennes et en alignement le long des rues.

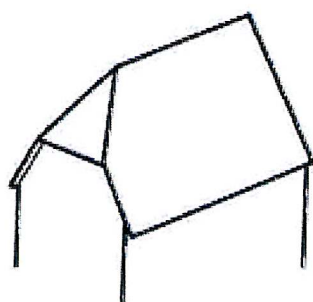
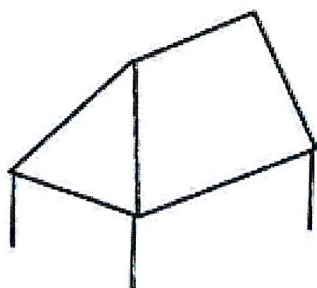


Toit en croupe

Toiture plus complexe comprenant quatre versants. Se retrouve généralement sur les maisons et demeures de plus grande envergure.

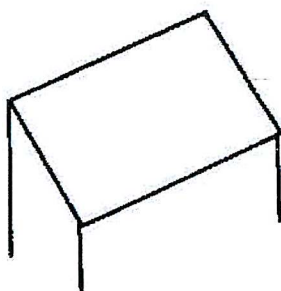
Toit en demi-croupe

Variation du toit en croupe.



Toit en appentis

Toiture la plus simple, servant généralement de couverture aux dépendances, abris ou remises de jardins.



La couverture

La tuile canal ou mécanique est le matériau le plus fréquent sur le secteur de Prat-Bonrepaux. On trouve ponctuellement de l'ardoise.



Les détails

Un soin particulier est apporté à la liaison entre le mur et le toit, qui constitue un élément fonctionnel et esthétique important de la maison. Deux traditions se côtoient :

- le débord de toit,
- le couronnement en saillie, grâce aux génoises.

Ces génoises sont formées de plusieurs rangs de tuiles rondes (généralement deux), disposées en quinconce. L'intérieur des tuiles est rempli au mortier de chaux.



Il est intéressant lors de rénovation de façades de maintenir ces génoises, même si le côté esthétique prend le pas sur le fonctionnel. Une toiture pourvue d'une génoise n'est jamais équipée d'une gouttière.

Les éventuels éléments de décoration comme les crêtes, les épis de faîtage et les rives de toit participent au charme de la construction et doivent être préservés dans la mesure du possible.



Une rive de toit



Débord de toit sur galerie

4 - Le petit patrimoine

En complément de l'inventaire du patrimoine territorial du patrimoine bâti réalisé sur les communes pilotes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, un inventaire du petit patrimoine bâti est effectué sur l'ensemble des communes du périmètre.

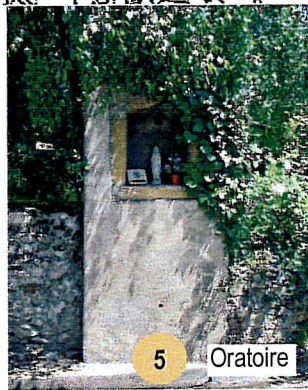
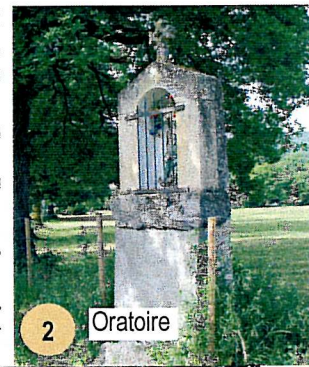
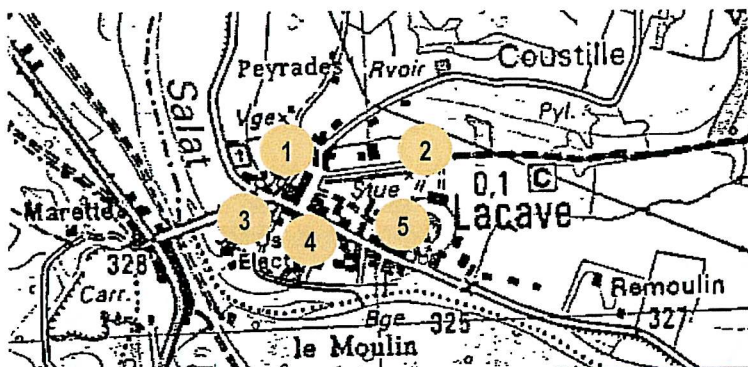
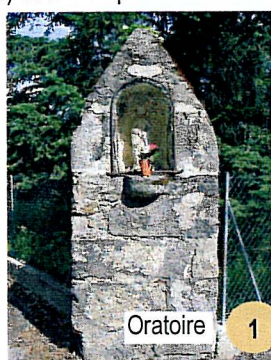
Le petit patrimoine bâti comprend :

- le patrimoine religieux : croix, calvaires, oratoires.
- le patrimoine lié à l'eau : fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits, ponts piétons.
- le patrimoine lié aux activités humaines : métiers à ferrer, poids publics, fours à pain isolés des maisons, pigeonniers, gloriettes...

Une enquête sur le petit patrimoine bâti est actuellement menée auprès des communes par une étudiante stagiaire co-encadrée par le CAUE de l'Ariège et le syndicat mixte de préfiguration du PNR Pyrénées Ariégeoises.

Cette enquête consiste à recenser les éléments de petit patrimoine bâti, de préciser leur localisation et d'évaluer les projets des municipalités concernant ce type de patrimoine. Des fiches par type de petit patrimoine bâti ainsi qu'un questionnaire sont à compléter. Une collaboration est demandée auprès des délégués du PNR pour réaliser cet inventaire avec l'aide des services du PNR et du CAUE.

Cet inventaire spécifique a pour objectif de préserver ce type de patrimoine. Au-delà d'une démarche de conservation, l'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets de valorisation du petit patrimoine bâti à des fins économiques, sociales (amélioration du cadre de vie) et touristiques.



4-1 Eléments recensés

Au total, la commune recense 5 éléments de petit patrimoine bâti : 3 Oratoires, 1 croix et 1 lavoir-couvert.

4-2 Particularités liées à la commune

La commune comporte peu d'éléments de petit patrimoine bâti. La totalité est recensée dans le bourg : 4 éléments sur 5 sont religieux. Les hameaux constitués d'un seul corps de ferme ne disposent pas de petit patrimoine. En ce qui concerne le patrimoine lié à l'eau, on ne trouve pas d'abreuvoir sur la commune du fait de la proximité du Salat et aucune fontaine publique ne présente un intérêt patrimonial. Seul le lavoir couvert présente un intérêt.

4-3 Propositions d'actions

En ce qui concerne les oratoires, il serait intéressant de les signaler et de préciser leurs caractéristiques spécifiques (Saint-Michel, Sainte-Anne, La vierge Marie). Ils peuvent être mis en rapport avec les petites chapelles, la croix et l'église afin de constituer un petit parcours sur l'histoire religieuse à Lacave.

Des travaux de réhabilitation sont nécessaires en ce qui concerne le lavoir couvert : encadrements des ouvertures, nettoyage, réfection des façades (enduit), remise en fonction... La réhabilitation du lavoir pourrait permettre l'aménagement d'un lieu de rafraîchissement et de halte sur les berges du Salat. Des toilettes peuvent être aménagés sur un des côtés du lavoir.

La croix sur la place du village mérite d'être préservée des agressions extérieures. La proximité de la route rend un aménagement périphérique difficile. Un banc placé du côté de la place permettrait une première protection et éviterait que les gens ne s'assoient sur ses marches.

4-4 Liens éventuels avec d'autres communes

L'aménagement du lavoir serait intéressant à mener en même temps que la remise en état de la roue à aubes de l'usine de Prat-Bonrepaux. Ce projet permettrait d'aménager l'ensemble des berges du Salat des deux communes.

5. Autres propositions d'actions

Cet inventaire a également permis l'étude de quelques édifices spécifiques, dont les deux chapelles-oratoires se trouvant aux entrées et à la sortie du village, ainsi que l'église. Ces bâtiments sont marquant dans le paysage architectural du bourg, tant par leur histoire que par leur architecture : les chapelles ont été construites en tant qu'ex-voto suite à une épidémie de choléra qui a sévi dans les années 1850 et l'église paroissiale a entièrement été remaniée un siècle plus tard, dans les années 1950.

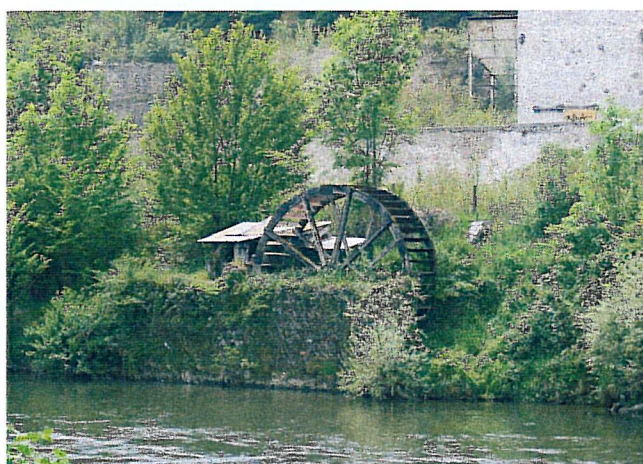
5-1 Intégration de l'inventaire au PLU

L'inventaire est un outil de connaissance du patrimoine communal et de divers éléments identifiés : bâti public, privé, matériaux, mise en oeuvre. Il peut servir de référence pour la mise en place de cahiers de recommandations dans le cadre du PLU et aider à la délivrance des permis de construire.

5-2 La roue de l'ancienne usine de chaux de Prat

Bien que située sur la commune de Prat et Bonrepaux, la roue est entretenue par les habitants de la commune de Lacave. C'est un élément fort de la mémoire collective locale.

Elle risque d'être endommagée par les travaux de la voie de contournement : dégradation des qualités du site, déstabilisation de l'ouvrage par les vibrations des véhicules... En l'occurrence il paraît prudent d'envisager la protection sérieuse du site : classement monuments historiques, création d'un ouvrage physique de sécurisation, intégration dans un circuit de randonnée plus large.



Roue de l'ancienne usine de chaux

5-3 La chapelle-oratoire

La chapelle oratoire de Lacave est particulièrement remarquable. Un grand soin devrait être apporté à son entretien et notamment à sa toiture qui présente des signes de faiblesse.

Un circuit de découverte architecturale pourrait être envisagé, en signalant l'existence de la chapelle Saint-Roch de l'entrée du village, et celle se trouvant sur le hameau de Bonrepaux (sur la commune de Prat Bonrepaux).



Chapelle oratoire de Lacave :
toiture à rénover



Chapelle oratoire St-Roch Lacave



Chapelle oratoire à Bonrepaux

5-4 Un espace public : le parc du village

Rétrocédé à la commune, il s'agit du parc de la demeure de l'industriel propriétaire des anciennes usines de chaux. C'est encore un bel exemple de jardin romantique planté d'essences très prisées au 19^{ème} siècle : cèdres, tulipiers de Virginie... dont la plupart ont atteint aujourd'hui de belles dimensions. D'autres n'ont pas résisté aux tempêtes des années 1990 et ont été évacués. La détermination des essences encore en place ainsi que leur bilan sanitaire sont nécessaires à un plan de remplacement des arbres disparus. La pose de bancs serait également la bienvenue dans le parc.

Vue générale du parc de Lacave



5-5 Prescriptions architecturales

La connaissance des matériaux et savoir-faire traditionnels apportée par l'inventaire peut être adaptée aux constructions neuves et restaurations d'édifices.

Pour cela, la prise en compte des divers éléments relatifs au bâti et décrit dans les fiches précédentes, peut être orientée et déclinée au travers de cahiers de prescriptions et de conseils architecturaux vers les porteurs de projets.



Mur appareillé

5-6 Développement "urbain"

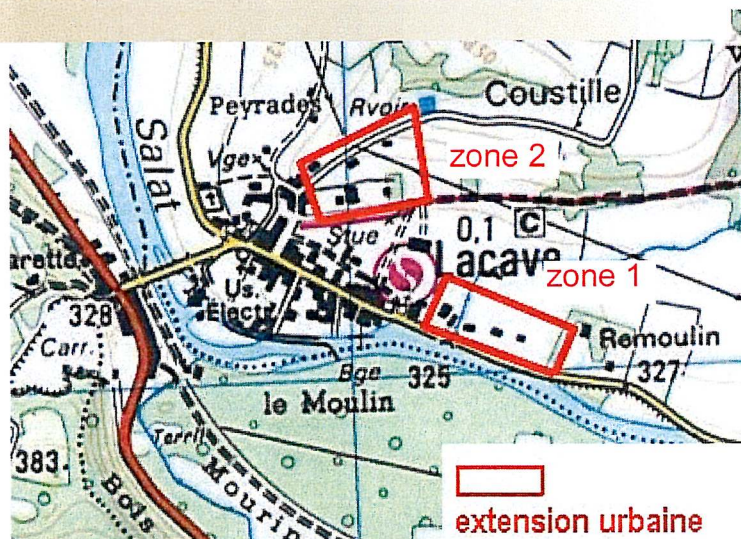
La zone d'extension principale du village se trouve actuellement le long de la route départementale, en direction de Bonrepaux.

Les maisons sont organisées en amont de la route et sont cachées par des haies.

Quelques maisons pavillonnaires ont également été construites au nord-est du bourg, en montant sur les coteaux.

Dans le cadre d'une extension future ces deux zones peuvent être développées.

Il n'est par contre pas possible de construire en contrebas de la départementale, car les terrains sont inondables du fait des crues du Salat.



6. Sources et bibliographie

Bibliographie

Chevalier (Michel). La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises, thèse, éd. M.-Th. Génin, Librairie de Médecis, Paris, 1953.

Géraud Parracha (Guillaume). Anciens châteaux du Pays de Couserans, s.l., 1993, in 8°, 89p., ill. (AD09 ZO2430).

Lebeau (Anne). Commune de Prat-Bonrepaux, P.L.U., Plan Local d'Urbanisme, Première version, Diagnostic, s.l., 2006.

Peyronne (Jean-Joseph). Septembre-Octobre 1854 : le choléra décime le Couserans, in « L'Almanach du Couserans », 1989, pp. 65-68 (AD09 ZQ1183).

Samiac (Abbé F.J.). La Bastide de Lacave, en Couserans. Fondation. Seigneurs. B.S.A., 1922-1925, p.280-296 (AD09 1PER3/1923).

Sources : archives départementales de l'Ariège

Archives contemporaines : centrale électrique, groupe scolaire et église, 1948-1959
AD09 21W74

Archives contemporaines : réparations à l'église, 1955-1959
AD09 412W121.

Enseignement privé, 1877-1896
AD09 1T669

Enseignement privé, 1887-1892
AD09 1T154

7 . Annexes

- *les données de l'inventaire*
- *cadre réglementaire*
- *glossaire*
- *adresses utiles*

Les données de l'inventaire

Les éléments les plus représentatifs du territoire sont inventoriés grâce aux fiches réalisées en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire.

L'inventaire sur la commune de Lacave

Sur la commune de Lacave, tous les bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, ont été pris en compte. Seuls les édifices les plus représentatifs des typologies locales ont été relevés et étudiés. Ainsi, mairie, écoles, églises et chapelles ont fait l'objet d'une étude. Plusieurs maisons (suivant l'intérêt porté à un détail architectural ou au décor) ont été étudiées pour chaque typologie : maison de village, maison à galerie, maison bourgeoise et presbytère, ainsi que ferme.

Les bâtiments publics

Ils ont tous été étudiés et ont donc fait l'objet de fiches, qui seront à terme reversées sur la base Mérimée du Ministère de la Culture.

Pour leur étude plus systématique, se reporter au présent dossier.

Les bâtiments privés étudiés

Maison de village

Deux maisons de village ont fait l'objet d'une étude. Elles se trouvent toutes les trois le village de Lacave.

L'une est représentative de la maison de village type, avec sa travée et son enduit de façade de couleur grisée.



La seconde a été étudiée notamment pour son bandeau peint, porté dans la partie supérieure de la façade.



Maison à galerie

Comme pour la typologie sur l'immeuble, un édifice représentatif a été étudié.



Maison bourgeoise

Deux demeures ont été étudiées dans le centre de Lacave.

La première était la demeure de l'ancien propriétaire de l'usine à chaux de la commune voisine de Prat-Bonrepaux.



L'ancien presbytère du village peut également s'inscrire dans la typologie de la maison bourgeoise, de part l'importance du nombre de ses travées en façade.



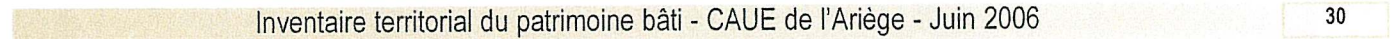
Ferme

Une ferme a été étudiée, choisie pour ses détails. Elle se trouve dans le village de Lacave.



Présence de deux fenêtres à meneau et traverse, l'une sur la façade latérale donnant sur la rue, et l'autre sur la façade postérieure, donnant sur le jardin de la propriété.





LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant :

- de limiter l'utilisation de l'espace,
- de préserver les activités agricoles,
- de protéger les espaces forestiers, les sites et les paysages,
- de prévenir les risques (naturels et technologiques),
- de prévoir suffisamment de zones réservées aux activités économiques et d'intérêt général,
- d'établir des terrains constructibles pour les logements en fonction des besoins présents et futurs.

Les principaux documents d'urbanisme :

- la carte communale,
- le plan local d'urbanisme (PLU),
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

données extraites des sites :

<http://www.cauearriege.org>

<http://www.caue-mp.fr>

<http://www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr>

LA CARTE COMMUNALE

Qu'est-ce qu'une carte communale ?

C'est un document d'urbanisme et de planification destiné aux communes qui ne sont pas dotées de PLU. Elle permet d'organiser et de clarifier l'évolution de l'urbanisation.

Qui est à l'initiative d'une carte communale ?

L'élaboration de la carte communale est menée conjointement par la commune et par l'Etat. L'initiative en revient au maire, avec l'accord du conseil municipal.

Quel est son contenu ?

Le dossier comporte un rapport de présentation et un document graphique qui délimite les zones constructibles et les zones constructibles et les zones naturelles dans lesquelles les constructions ne seront pas autorisées.

Contrairement au PLU, la carte communale ne comporte pas de règlement. C'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique (RNU).

Plusieurs étapes doivent être respectées qui n'existaient pas précédemment :

- l'enquête publique qui doit précéder l'approbation par le conseil municipal et le préfet,
- la publicité sur l'approbation dans la presse et par affichage.

Quelle est la durée de validité d'une carte communale ?

Contrairement aux anciennes cartes communales, celles élaborées depuis le 1er avril 2001 n'ont pas de durée de validité. Elles pourront être révisées.

Quelle est la portée de la carte communale ?

En délimitant les zones constructibles, la carte communale permet à la collectivité de s'affranchir de la règle de constructibilité limitée. Par exemple, en cas de catastrophe naturelle, les bâtiments détruits ne pourront être reconstruits, pour cause de sécurité.

Elle permet également l'institution d'un droit de préemption sur des secteurs de la commune, dans le but de réaliser un aménagement ou un équipement. Le droit de préemption offre la possibilité de se porter acquéreur d'un terrain à l'occasion de sa mise en vente.

Enfin, l'approbation de la carte communale

permet à la commune d'obtenir la compétence en matière d'autorisations d'urbanisme en lieu et place de l'Etat. Cependant, ce transfert n'est pas automatique, il doit être décidé par le conseil municipal.

Qui approuve la carte communale ?

L'approbation se fait conjointement par le conseil municipal (par délibération) et par le préfet (arrêté préfectoral).

Peut-on réaliser des cartes intercommunales ?

Si un établissement public de coopération intercommunales (EPCI) a reçu cette compétence transférée par les communes, il peut établir une carte communale à l'échelle de l'ensemble des communes composant l'EPCI.

Comment passer des anciennes aux nouvelles cartes communales ?

Les cartes communales en cours de validité au 1er avril 2001 continuent à être applicables jusqu'à l'expiration du délai de quatre ans. Elles ne pourront pas être renouvelées dans leur forme actuelle.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme (PLU) ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document de planification de l'urbanisme communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU.

Le PLU est codifié dans le code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L.123 et suivants, et R.123 et suivants.

Ce nouveau document d'urbanisme doit être l'expression d'un projet d'aménagement et de développement durable ; dans ce cadre, il précisera le droit des sols applicable à chaque terrain.

Le POS approuvé reste-t-il applicable ?

En remplaçant les POS par les PLU, la loi n'abroge pas les POS approuvés. Ils continueront à s'appliquer dans leur état actuel jusqu'à leur première modification ou révision qui devra se dérouler selon la forme et en respectant le fond des PLU. Le POS approuvé reste donc applicable jusqu'à sa première révision intervenant après le 1er avril 2001.

Qui est à l'initiative d'un PLU ?

L'élaboration d'un PLU fait l'objet d'une concertation entre Etat, Département, Région, conseil municipal et public. Son approbation est soumise à une enquête publique. Elle est effectuée en vue d'informer, de connaître l'opinion de la population et de recueillir l'avis d'un commissaire enquêteur indépendant.

Quel est son contenu ?

Le PLU doit, avant de fixer les droits à construire dans le zonage et le règlement, permettre de présenter le projet d'aménagement et de développement durable retenu pour le territoire concerné. C'est à la commune à élaborer et présenter ce projet qui doit explicitement figurer dans le dossier de PLU. Cette pièce du dossier est un document obligatoire et complémentaire au rapport de présentation.

Le dossier du PLU comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

- des orientations d'aménagement particulières,
- des documents graphiques du règlement,
- un règlement,
- des annexes.

Le règlement du PLU sera-t-il identique à celui des anciens POS ?

Le contenu du règlement ne subit pas d'importants changements ; à signaler toutefois :

- la suppression de l'article 15 des anciens POS qui concernait le dépassement du coefficient d'occupation des sols ;
- l'impossibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles, sauf pour des raisons techniques liées à la réalisation d'un dispositif d'assainissement individuel.

Y a-t-il des changements dans le zonage ?

Le changement important concerne les zones dites naturelles des anciens POS. Il est la conséquence d'un objectif fort de la loi : maîtrise de l'urbanisation diffuse et de l'étalement urbain.

Un PLU comprendra :

- des zones U déjà urbanisées ou pour lesquelles les équipements publics permettent l'urbanisation,
- des zones AU à caractère naturel, mais destinées à être ouvertes à l'urbanisation ;
- des zones A correspondant aux zones agricoles,
- des zones N à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages.

Des constructions peuvent être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

Peut-on faire des PLU intercommunaux ?

Les PLU peuvent porter sur l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes. Dans le cas d'un PLU intercommunal, l'établissement de coopération intercommunale qui conduit la procédure doit être compétent pour cela.

Comment se fera le passage POS - PLU ?

Trois cas de figures sont à envisager :

- le POS approuvé est devenu PLU au 1er avril 2001 ; il reste applicable en l'état jus-

- qu'à la première révision qui sera prescrite ;
- le POS est en cours de révision, les études sont faites, le projet a été arrêté par le conseil municipal avant le 1er avril 2001 ; la révision se poursuit dans la forme POS jusqu'à son approbation. C'est la modification ou la révision suivante qui nécessitera d'être réalisée sous forme de PLU ;
- le POS est en cours de révision, mais le document n'a pas été arrêté par le conseil municipal avant le 1er avril 2001 ; la révision devra se poursuivre selon la forme et en intégrant le fond des nouveaux PLU.

Un PLU pourra-t-il être révisé ?

La procédure de révision est prévue par la loi ; elle peut ne porter que sur une partie du plan. Toutefois, lors de la première révision intervenant après le 1er avril 2001, le POS (devenu PLU) doit être mis en totalité en conformité avec le contenu de la nouvelle loi.

Les modifications sont-elles toujours possibles et dans les mêmes conditions que pour les POS ?

La procédure de modification a été reconduite par la loi ; mais elle comporte des changements notables autant sur la forme que sur le fond de l'objet de la modification. Sur la forme, la principale évolution consiste à soumettre à enquête publique toute modification, y compris pour la réduction ou l'abandon d'un emplacement réservé au profit de la commune.

Sur le fond, la loi restreint l'objet pour lequel une modification est possible ; notamment elle ne doit pas avoir pour effet de réduire une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels. Concrètement, toute réduction d'une zone naturelle ou agricole ne pourra se faire sous la procédure de modification.

Un PLU peut-il être abrogé ?

La loi a supprimé l'article législatif qui interdisait d'abroger les POS (et donc les PLU). La commune est libre de choisir entre le maintien et l'abrogation. Dans ce cas, il sera nécessaire d'expliquer cette décision dans le rapport du dossier soumis à enquête publique. Le passage à la carte communale ou le retour au règlement national d'urbanisme sont donc possibles.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ?

Les schémas de cohérence territoriale remplacent les anciens schémas directeurs. Ce sont des documents d'urbanisme qui, au vu d'un diagnostic et au regard de prévision sur les évolutions des fonctions et des besoins d'un territoire, fixent les orientations générales de l'organisation de l'espace, déterminent les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles.

Qui est à l'initiative d'un SCOT ?

Les SCOT sont élaborés à l'initiative des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents. Le maître d'ouvrage du SCOT est un EPCI ou un syndicat mixte. L'EPCI détient la compétence soit de la loi (cas des communautés d'agglomération), soit des compétences qui lui ont été déléguées par les communes et des statuts qui en résultent (cas des communautés de communes ou des syndicats).

Le SCOT n'est pas un document d'urbanisme obligatoire : c'est aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'en décider. C'est un document adapté aux agglomérations puisqu'il permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'équipements commerciaux.

Quelles sont les principales étapes de la procédure d'élaboration ?

A l'initiative des communes ou de leurs établissements compétents, le préfet délimite un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Le maître d'ouvrage établit un projet d'aménagement et de développement durable dont il débat les grandes orientations. L'Etat porte à la connaissance les éléments juridiques et techniques ainsi que les informations nécessaires à l'élaboration. Les autres partenaires sont associés à leur demande. A l'issue des études, le projet formalisé dans un dossier est arrêté par l'EPCI qui le soumet à l'avis des différents partenaires (Etat, collectivités locales, ...) et ensuite à enquête publique avant de l'approuver.

Quelle est la durée de validité d'un SCOT ?

Le SCOT peut être révisé selon la même procédure sans devoir respecter une durée de validité quelconque. Si le SCOT n'est pas révisé sur une période de dix ans, il fait l'objet, à l'expiration de ce délai, d'une analyse des résultats produits. L'EPCI doit alors délibérer soit pour le maintenir en l'état, soit pour le réviser. A défaut, le SCOT devient caduc.

Quel est le contenu du SCOT ?

A partir d'un projet d'aménagement et de développement durable pour l'agglomération, le SCOT présente les orientations générales d'aménagement de l'espace. Les principes sont exprimés dans un rapport de présentation, un document d'orientation comprenant éventuellement des documents graphiques. Toutefois, il n'y a pas, dans le SCOT, de carte de délimitation générale des sols.

Quelle est la portée du SCOT vis à vis des autres documents de planification ?

Les autres documents de planification sectorielle doivent être compatibles avec les SCOT. Il s'agit des programmes locaux de l'habitat, des plans de déplacements urbains, des schémas de développement commercial, des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales.

Etre compatible doit être compris comme ne pas aller à l'encontre, ne pas compromettre les objectifs du SCOT.

Quelles sont les conséquences en l'absence de SCOT dans une agglomération ?

La loi institue une forte invitation à élaborer des SCOT dans les agglomérations. Elle prévoit en effet une règle de constructibilité limitée pour les communes situées à moins de 15 km de la partie agglomérée des unités urbaines de plus de 15 000 habitants lorsqu'elles ne sont pas incluses dans un périmètre de SCOT.

A l'intérieur des zones NA des POS approuvés au 1 avril 2000 et devenus des PLU, les droits à construire sont préservés. Par contre, lors de la révision des PLU les zones naturelles et d'urbanisation future de ces communes ne pourront être ouvertes à l'urbanisation après le 1er janvier 2002. Toutefois, une extension limitée de l'urbanisation peut être prévue dans les documents d'urbanisme avec l'accord du préfet.

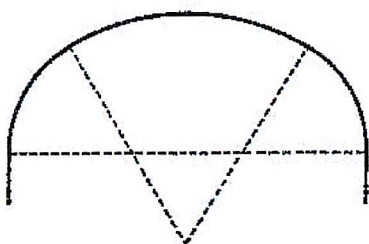
Glossaire

Appareil, appareillage - maçonnerie - ensemble maçonné constitué d'éléments taillés ou dressés, le plus souvent assisés.

Appentis - couverture - toit à un seul versant. Le bâtiment en appentis, adossé ou non, est couvert par un appentis.

Appui - partie horizontale en bas d'une fenêtre.

Arc - ouverture - construction en maçonnerie constituée de claveaux suivant une courbe formée d'une ou plusieurs portions de cercle. Il existe plusieurs formes d'arcs, dont la plus répandue sur le territoire est l'arc surbaissé, dit également en anse de panier.



Badigeon - lait de chaux, en général coloré avec des pigments naturels ou des oxydes, appliqué à la brosse sur un enduit, ou directement sur un mur ou du bois.

Beurré - maçonnerie - joint plein recouvrant largement les vides entre les moellons.

Châinage, chaîne d'angle - maçonnerie - chaîne constituée de bois, de pierre ou de brique, qui structure et consolide la maçonnerie verticalement et horizontalement.

Chaux - maçonnerie - liant obtenu par calcination du calcaire. En fonction de la teneur en argile, la chaux sera plus ou moins aérienne (qui fait sa prise à l'air) ou hydraulique (qui fait sa prise à l'eau).

Ciment - maçonnerie - terme général : mortier de liaison.
Actuellement : liant hydraulique artificiel.

Comble - partie supérieure d'un bâtiment **comprise** entre le dessus du couvrement du dernier étage et la charpente.

Corniche - moulure en surplomb qui protège la façade à l'égout du toit.

Crêtes - couverture - bourrelets de mortier à la jonction des tuiles faîtières, faisant avec les embarrures l'étanchéité du faîtage.

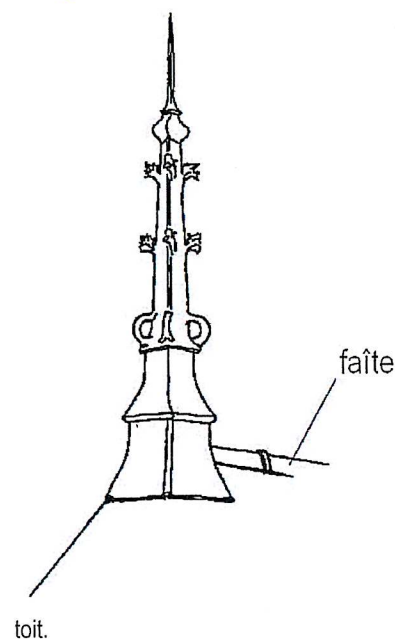
Croupe - couverture - troisième et quatrième pans d'une toiture, remplaçant la pointe du pignon.
On parle de demi-croupe quand le toit n'est constitué que de trois pans.

Embarure - couverture - garniture de mortier qui assure le scellement et l'étanchéité de la jonction entre la couverture et le faîtage.

Enduit - revêtement extérieur ou intérieur, appliqué à une ou plusieurs couches, à base de mortier, de plâtre, de terre, etc.

Epi - couverture - extrémité supérieure du toit, généralement recouverte pour la protéger, d'un ornement en métal ou en céramique dénommé épi de faîtage.

Faîtage - couverture - partie la plus élevée du



Fenil - local où l'on rentre le foin pour le conserver. Généralement en partie supérieure d'une grange ou d'une ferme.

Galerie - dans un bâtiment, espace en longueur servant de passage, ouvert ou non sur l'extérieur.

Génoise - couverture - corniche composée de tuiles superposées.

Imposte - menuiserie - partie de porte ou de fenêtre située au dessus de la partie ouvrante principale. En général, les impostes sont vitrées et fixes.

Jour - maçonnerie, charpente - petite ouverture.

Linteau - maçonnerie - traverse formant la

partie supérieure d'une baie.

Maçonnerie - toute construction comportant des pierres ou des briques, qu'il y ait ou non de mortier.

Maître d'œuvre - urbanisme - nom donné au concepteur d'un ouvrage, à celui qui en dirige la réalisation. L'architecte est un maître d'œuvre.

Maître d'ouvrage - urbanisme - nom donné au commanditaire d'un ouvrage.

Mansart, comble à la Mansart, toiture à la Mansart - couverture - charpente de toit brisé, dont les versants comportent deux pentes différentes. La dénomination mansart provient du nom de l'architecte François Mansart (1598-1666), à qui est attribuée la paternité de ce type de charpente.

Moellon - maçonnerie - pierre de construction de petit format, dont les faces sont, le plus souvent très sommairement dressées.

Mortier - mélange de liant de sable et d'eau qui sert à maçonner (les maçons utilisent le mot " colle ").

Ordonnement - composition architecturale rythmée. On peut parler de " façade ordonnancée ".

Piédroit - ouverture - montant vertical qui délimite les côtés d'une ouverture et qui en supporte le couvrement.

Pignon - couronnement triangulaire d'un mur, portant la couverture.

PVC - polychrome de vinyle.

Rive - couverture - bord latéral d'un versant de toiture.

Soubassement - maçonnerie - partie inférieure d'un mur, d'une construction.

Travée - façade - disposition d'ouvertures en élévation suivant un même axe vertical.

Adresses utiles

Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège

Hôtel du Département
B.P. 23
09001 Foix Cedex
Tel et fax : 05.61.02.09.50
E-mail : caue.ariège@wanadoo.fr
Site Internet : www.caueariège.org

Projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Cotes
09 240 LABASTIDE DE SEROU
Tel: 05 61 02 71 69
E-mail: s.sejalon@projetpnrapc.com
Site internet: www.projet-pnr-pyrenees-ariégeoises.com

Conseil Général de l'Ariège

Hôtel du Département
B.P. 23
09001 Foix Cedex
Tel : 05.61.02.09.09
Fax : 05.61.02.78.41
E-mail : conseilgeneral@cg09
Site Internet : www.cg09.fr

Conseil Régional Midi-Pyrénées

22 boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 04
Tel : 05.61.33.50.50
Fax : 05.61.33.52.66
Site Internet : cr-mip.fr

Union Régionale des CAUE Midi-Pyrénées

39 rue de la Concorde
31000 Toulouse
Tel. : 05 34 41 39 59
Fax : 05 34 41 39 51
E-mail : urcauemp@wanadoo.fr

Service départemental de l'Architecture et du patrimoine

2 rue de la Préfecture
09000 Foix
Tel. : 05.34.09.36.21
Fax : 05.34.09.36.20
Site Internet : www.ariège.pref.gouv.fr

Direction Départementale de l'Équipement

10 rue des Salenques
BP 102
09007 Foix Cedex
Tel. : 05.61.02.47.00
Site Internet : www.cg09.fr

